

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-263 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » dont l'objet est de réduire les amendes reliées aux interdictions d'attacher les bicyclettes aux arbres et mobilier urbain et également de préciser que les bicyclettes peuvent être attachées au mobilier urbain pour une période maximale de 48 heures et en tout temps aux tiges munies d'arceaux qui identifient le numéro de cases de stationnement tarifé et aux supports à bicyclettes.

AO-264 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » dont l'objet est de modifier la zone de stationnement réservé aux autobus existante dans le stationnement du Centre Communautaire Intergénérationnel et de l'Aréna de façon à y permettre le stationnement pour une durée maximale de 15 minutes.

AO-265 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » dont l'objet est de retirer la tarification des huit espaces régis par parcomètres numérotés TA117, TA118, TA119, TA123, TA124, TA125, TA126 et TA127 localisés sur le côté est de la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'Arrondissement.

AO-266 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » dont l'objet est d'implanter des parcomètres sur le terrain du prolongement de la rue Beaubien à l'ouest de l'avenue Durocher dont le tarif horaire applicable pour l'usage d'une place de stationnement serait de 2,00 \$ l'heure ou de 10,00 \$ pour une période maximale de douze heures pour les périodes s'étendant du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 17 juillet 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

